

# Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

Présents : 12/18 élus

Excusés : Isabelle Rebillard, Valérie Le Bideau, Stéphane Piolat, Serge Aknin, Richard Guillaud Rollin, Antonio Corsetti

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Assistaient à titre consultatif : Isabelle Levet, secrétaire de mairie, Amandine Lévêque, DGS

Valérie Le Bideau donne pouvoir à Guy Servet pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Stéphane Piolat donne pouvoir à Jean Michel Nogueras pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

## Ordre du jour :

### **I Délibérations :**

- 1/ Choix des entreprises pour le projet bibliothèque
- 2/ Plan Local de l'Habitat : approbation
- 3/ Bail de location du garage place de l'église
- 4/ Convention avec le Centre de Gestion pour le classement des archives
- 5/ Forêts : martelage des parcelles n°6, n°7, n°8, n°9 en éclaircies résineux

### **II Questions diverses :**

- Maison Méteil au 54 rue des Tisserands
- Don de l'Accordéon Club de Châtonnay pour le C.C.A.S. : 445 €
- Aide au chauffage
- Restes à réaliser
- Orientation budgétaire : date
- R.G.P.D : Règlement Général sur la Protection des Données
- Remerciements pour les vœux
- Projet PC avec toiture en terrasse

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 21 décembre 2018 par les membres du Conseil Municipal.

### **I Délibérations :**

1/ Choix des entreprises pour le projet bibliothèque :

Ci-joint le choix des entreprises pour la réalisation de la nouvelle bibliothèque dans le bâtiment adjacent à la mairie.

Marché public lancé le 16/11/18 – fin réception des offres + 1<sup>ère</sup> réunion commission d'appels d'offres pour l'ouverture des plis le 14/12/18 – 2<sup>ème</sup> réunion commission d'appels d'offres pour étudier les offres le 04/01/19 - signature du marché le 4/02/19 – délai d'un mois pour début des travaux

Ci-jointes les entreprises retenues pour la réalisation du projet bibliothèque :

**Lot n°1** : démolition, maçonnerie, ETS Dussault pour un montant de : 47 480.40 € HT

**Lot n°2** : menuiseries extérieures aluminium, occultation, métallerie, ETS Borello pour un montant de 30 070.82 € HT

**Lot n°3** : menuiseries intérieures, ETS Jullien pour un montant de 6 609.00 € HT

**Lot n°4** : plâtrerie, plafonds, peintures, ETS Dic pour un montant de 24 996.70 € HT

**Lot n°5** : carrelage, faïences, ETS Siaux pour un montant de 8 547.00 € HT

**Lot n°6** : enduit de façade, ETS Chatain pour un montant de 20 743.00 € HT

**Lot n°7** : électricité courant faible, ETS GBE pour un montant de 22 582.85 € HT

**Lot n°8** : chauffage, ventilation, plomberie, ETS CVSD pour un montant de 28 181.00 € HT

Soit 189 210.77 € HT

227 052.92 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les entreprises retenues par la commission d'appels d'offres.

2/ Plan Local de l'Habitat : approbation :

Par une délibération du 9 mai 2016, la Communauté de Communes de Bièvre Isère Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur son nouveau périmètre territorial (fusion Bièvre Isère et Région Saint Jeannaise). Et à noter que l'élaboration du PLH s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec l'élaboration du PLUI.

Le Conseil Communautaire a arrêté le PLH (**P**rogramme **L**ocal de l'**H**abitat) le 18/12/18. Le PLH fixe les objectifs et les moyens de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale. Les objectifs et les moyens sont définis pour 6 ans. Il s'agit via cette délibération de soumettre pour AVIS le projet PLH aux différentes communes membres de la BIC, conformément à l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitat. Le cadre des objectifs est défini en 3 grands points. Chacune de ces trois orientations se traduit par des actions opérationnelles qui constituent le programme d'actions PLH. Il est ainsi proposé de mettre en œuvre 18 actions pour les 6 ans du PLH.

**Orientation n°1 : Planifier et qualifier l'offre de logements neufs sur le territoire**

Action n°1 : planification d'une offre en logement qualitative et stratégie foncière

Action n°2 : incitation à l'auto-densification dans les zones pavillonnaires

Action n°3 : coordination et soutien à la production de logements locatifs sociaux publics

**Orientation n°2 : Valoriser le bâti ancien et les centres bourgs**

Action n°4 : renforcement de l'animation locale des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé

Action n°5 : fonds de soutien aux travaux de lutte contre l'habitat indigne et d'adaptation au handicap lourd

Action n°6 : soutien à la réhabilitation des logements locatifs sociaux

Action n°7 : aide à l'amélioration des logements communaux

Action n°8 : mise en place d'une prime air-bois

Action n°9 : animation communautaire dans le domaine de la revitalisation des centres bourgs

Action n°10 : aide à la production et l'amélioration de logements locatifs privés dans le bâti ancien des centre-bourgs équipés

Action n°11 : aide à la production de logements locatifs publics dans le bâti ancien des centre-bourgs équipés

Action n°12 : aide aux travaux pour l'accession dans l'ancien, des centre-bourgs équipés

Action n°13 : soutien à une ou deux opérations de résorption d'îlots anciens dégradés

**Orientation n°3 : Accompagner les ménages en difficulté vis-à-vis de leurs conditions d'habitat**

Action n°14 : orientation des ménages en difficulté vis-à-vis du logement

Action n°15 : relocalisation des deux logements d'urgence communautaires

Action n°16 : accompagnement des projets de résidences pour personnes âgées

Action n°17 : plan de communication

Action n°18 : pilotage, mise en œuvre et suivi du PLH

Le budget prévisionnel du projet de PLH est de 2 315 000 €, soit en moyenne 385 833 € / an.

La commune a un délai de deux mois, à compter du 21/12/18 pour émettre un avis sur le PLH. Une fois ce délai passé et en l'absence d'avis de la commune, ce dernier sera considéré comme favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les orientations et leurs actions, définissant les objectifs et les moyens relatifs au programme du PLH.

3/ Bail de location concernant le garage situé place de l'église :

L'association «La Troupe» n'occupant plus le garage, monsieur le Maire propose à l'assemblée la candidature de monsieur Varella Manuel afin que celui-ci y entrepose du matériel. Le garage se situant à côté de son commerce «Le Châtonnay Bar», monsieur Varella souhaiterait louer ce bien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la location du garage pour un montant de 45.00€ par mois pour une durée de 6 ans reconductibles.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de louer le garage à monsieur Varella et autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer le bail de location qui sera rédigé par Maître Schindler Lioger Isabelle, notaire.

4/ Convention avec le Centre de Gestion :

Il s'agit de signer une convention avec le CDG38 pour l'intervention du pôle archives itinérantes.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'archiver les documents municipaux afin d'en assurer leur conservation et leur mise en valeur. La convention sera signée pour une durée de trois ans et a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'une archiviste pour la réalisation des missions confiées par la collectivité au CDG38.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention du Pôle «Archives Itinérantes».

5/ Forêts : martelage des parcelles n°6, n°7, n°8, n°9 en éclaircies résineux :

Concerne le martelage et la vente des parcelles de bois citées ci-dessus, par l'ONF (Office National des Forêts).

Parcelle n°6 = 255 m3 de résineux

Parcelle n°7 = 100 m3 de résineux

Parcelle n°8 = 190 m3 de résineux

Parcelle n°9 = 145 m3 de résineux

Vente de ces parcelles en exploitation groupée. Il s'agit de bois façonné mis en vente dans le cadre du dispositif de la vente groupée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la vente de ces parcelles par l'ONF qui se charge par conséquent de l'abattage, du débardage et du martelage du bois et autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de vente et d'exploitation avec l'ONF.

## **II Questions diverses :**

-Maison Méteil au 54 rue des Tisserands :

La maison se situe rue des Tisserands à côté d'un bien communal. Cependant après s'être concerté le Conseil Municipal n'opte pas pour l'achat de cette dernière car pas de projet.

-Don de l'Accordéon Club de Châtonnay au profit du C.C.A.S, soit 445€, suite concert à l'église du 26/01

-Aide pour chauffage :

Il s'agit d'une administrée dans le besoin, qui a d'importants soucis financiers avec six enfants à charge. Cette dernière remboursera sa dette en plusieurs fois.

- Restes à réaliser :

Restes à réaliser = 161 506.02 € pour travaux engagés jusqu'au vote du prochain budget.

- Orientations budgétaires :

Le 28/02/2019 date du prochain CM (pas obligatoire)

- R.G.P.D : **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées :

Amandine Lévêque assiste à des réunions d'infos avec Bièvre Isère Communauté.

Données à sécuriser. Le R.G.P.D est à mettre en place depuis mai 2018.

Faire des fiches avec différentes activités : état civil, identité / vie personnelle / vie professionnelle / informations d'ordre économique et financier / données de connexion / données de localisation / internet / données sensibles (nationalité, opinion politiques, numéro de sécu. ...)

– sécurité physique et informatique des données – contrôle d'accès des locaux par un badge, fermeture des bureaux à clefs, conservation des données dans des armoires fermées à clef, code d'ouverture – mot de passe via données informatiques, clef USB ...

Réfléchir sur la désignation du délégué à la protection des données (DPO).

- Remerciements pour les vœux du samedi 05 janvier :

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur dévouement pour l'organisation au bon déroulement de cette soirée.

- Projet PC avec toiture en terrasse :

Toiture en terrasse végétalisée autorisée par le PLUI (végétalisation obligatoire). Cependant désharmonisation du paysage !

- 4X4 Loisirs : jugement le 12/02 à Grenoble

- 03/03 exposition sur le renard salle polyvalente (expo ouverte aux scolaires la semaine suivante)

- Jeudi 14/02 vente de gâteaux de 14h00 à 17h00 à la cantine pour financer une partie de la classe verte.

- vacances février – travaux accessibilité cantine = wc

Fin de la séance : 21h54